

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0904**

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession, à titre onéreux, à Mme Radia Abdelhadi d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1204 et 1195 de l'ensemble immobilier La Caravelle, situés 7, rue Jacqueline Domergue - Bâtiment E - escalier 6

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

**Commission permanente du 23 mai 2016****Décision n° CP-2016-0904**

objet :	<b>Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession, à titre onéreux, à Mme Radia Abdelhadi d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1204 et 1195 de l'ensemble immobilier La Caravelle, situés 7, rue Jacqueline Domergue - Bâtiment E - escalier 6</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier Terrailon à Bron fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain (ORU), pour laquelle la Métropole de Lyon réalise un travail foncier déterminant d'acquisitions et de cessions.

En prévision de cette opération, la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole le 1er janvier 2015, a acquis des appartements dans l'ensemble immobilier La Caravelle, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, il est soumis à la Commission permanente le dossier de cession à madame Radia Abdelhadi, au prix de 70 000 €, -libres de toute location ou occupation, des biens suivants- :

- un appartement de type T4, d'une superficie d'environ 65 mètres carrés, situé au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment E, escalier 6, formant le lot n° 1204 avec les 255/100 000<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol dudit bâtiment, portant le numéro 9, formant le lot n° 1195 avec les 5/100 000<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé 7, rue Jacqueline Domergue à Bron.

La Métropole de Lyon prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 6 950 €;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 21 mars 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à madame Radia Abdelhadi, pour un montant de 70 000 €, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1204 et 1195 de la copropriété La Caravelle, situés au 7, rue Jacqueline Domergue, bâtiment E, escalier 6, à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 septembre 2015 pour un montant de 36 723 001,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 70 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 42 684,68 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 21321 - fonction 01.

**5° - Le montant** à payer au titre des frais d'acte notarié, estimés à 6 950 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 21321 - fonction 515 - opération n° OP17O0827.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.**